



PROTOCOLE COVID 19 ANIMATIONS FAMILIALES

30 mai 2020

Bonjour,

Avant toutes choses, toute l'équipe de l'Espace Grain de Sel espère que tout va bien pour vous et pour votre famille et que vous avez pu traverser ces dernières semaines sans trop d'encombres.

Quelques jours après l'annonce de la deuxième phase de déconfinement, le Centre Social a décidé de reprendre les animations familiales. Il va publier un programme dans les prochains jours.

Afin d'assurer votre sécurité, celle de vos enfants et celle des encadrants, il s'engage à mettre en place le présent protocole qui repose sur les 4 principes suivants :

- Maintien de la distanciation physique ;
- Application des gestes barrières ;
- Nettoyage et désinfection des locaux ;
- Formation, information et communication.

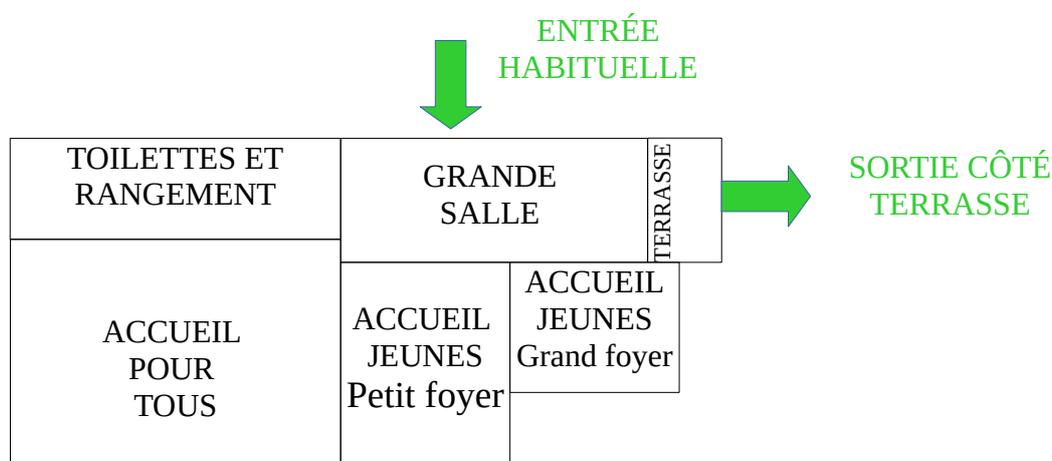
I- PUBLIC ACCUEILLI

Les familles

Les animations familiales sont proposées aux familles avec enfants.

Un maximum de 10 personnes est accueilli par activité (enfants et parents compris). Le groupe est constitué pour toute la durée de l'accueil. Il est encadré par la référente famille.

Pour accéder à la salle d'activités, un plan de circulation est mis en place. L'entrée dans la grande salle s'effectuera par la porte habituelle. Quant à la sortie, elle se fera par la porte donnant sur la terrasse sur le côté du bâtiment.



En cas d'apparition de symptômes évoquant le Covid 19 (difficultés respiratoires, malaise, température de plus de 37,8°) chez leur enfant ou dans leur famille, les parents s'engagent à informer la référente famille et à ne pas s'inscrire aux activités familiales. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant de venir aux activités familiales.

II- Organisation sanitaire

2.1 Les locaux

Une seule salle d'activités sera mise à disposition des familles à savoir la grande salle.

Aération des locaux

Avant, pendant et après le déroulement de l'activité, les locaux seront régulièrement aérés pendant une durée d'au moins 10 minutes.

Nettoyage des locaux

Les locaux seront nettoyés avant et après les activités familiales. Une attention particulière sera portée sur les sols, les poignées de portes, les toilettes, les tables et les chaises et le matériel utilisé.

2.2 Le port du masque

Conformément aux recommandations des autorités sanitaires, le port du masque grand public est obligatoire pour les enfants de plus de 11 ans et les adultes. L'Espace Grain de Sel en fournira aux encadrants en contact direct avec les familles.

COMMENT BIEN PORTER SON MASQUE ?



Avant de mettre ou enlever le masque, lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon ou une solution hydro-alcoolique.



Pour le mettre :

- Tenez le masque par les lanières élastiques.
- Ajustez le masque de façon à recouvrir le nez, la bouche et le menton.



Pour l'enlever :
Décrochez les lanières élastiques pour décoller le masque de votre visage.



Il faut changer le masque :

- Quand vous avez porté le masque 4h.
- Quand vous souhaitez boire ou manger.
- Si le masque s'humidifie.
- Si le masque est endommagé.



Évitez de le toucher et de le déplacer.



Ne le mettez jamais en position d'attente sur le front ou sur le menton.



Ne mettez pas le masque dans votre poche ou votre sac après l'avoir porté. En attendant de le laver, isolez-le dans un sac en plastique.



Attention: si vous êtes malade, ce masque n'est pas adapté. Demandez l'avis de votre médecin.



Ce masque n'est pas destiné au personnel soignant.

COMMENT ENTREtenir SON MASQUE ?



Lavez le masque à la machine avec de la lessive. **Au moins 30 min à 60°C minimum.**



Utiliser un sèche-ligne ou un sèche-cheveux pour sécher votre masque, ou encore, le faire sécher à l'air libre sur une surface désinfectée.

2.3 Le lavage des mains

Pour éviter la propagation du virus, le lavage des mains est indispensable. Il s'agit ici d'un lavage à l'eau et au savon pendant au moins 30 secondes avec un séchage avec une serviette jetable ou à l'air libre. Quand cela est impossible, une solution hydro-alcoolique sera mise à disposition par un adulte notamment dans la salle d'activités.

Le lavage des mains sera réalisé :

- à l'arrivée au Centre Social ;
- après les activités ;
- avant et après le goûter ;
- avant et après être allé aux toilettes ;
- après s'être mouché, avoir toussé et éternué ;
- avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.

Les encadrants effectueront une information sur ces différents gestes à chaque ouverture.

2.4 En cas de suspicion de cas de Covid 19 pendant une activité familiale

Tout symptôme évocateur d'infection Covid 19 conduira à l'isolement. Les encadrants pourront procéder à une prise de température.

Une information sera faite auprès de l'établissement scolaire.

La famille devra rentrer chez elle immédiatement.

La famille ne pourra pas être de nouveau accueillie sans certificat médical assurant qu'il est mesuré d'être reçu en accueil collectif de mineur.

Il en sera de même pour les encadrants.

III- LES ACTIVITÉS

3.1 Les activités extérieures

Les activités extérieures seront privilégiées. Elles se dérouleront à proximité du bâtiment du Centre Social. Elles seront organisées par groupe pour garantir les règles de distanciation physique (5 mètres pour les activités sportives et 10 m pour la course) et des gestes barrières. Les jeux de ballons et de contact seront proscrits.

3.2 Les activités en intérieur

Toute activité nécessitant du matériel sera évitée. Si le secteur Animation Collective Famille devait en organiser, une désinfection des objets utilisés sera effectuée.

Pour les ateliers manuels, chaque famille sera invitée à venir avec son propre matériel. Une table individuelle et personnelle sera mise à sa disposition.

Pour tous les objets habituellement à disposition, des modalités de désinfection sont prévues. Dans tous les cas, les objets utilisés seront mis sur une table afin qu'ils soient désinfectés avant qu'ils ne servent à quelqu'un d'autre.

IV- INFORMATIONS

Ce protocole sera portée à la connaissance de l'ensemble des familles adhérentes par mail, via le site internet et la page Facebook du Centre Social. Il fera également l'objet d'un affichage dans les locaux.

L'Espace Grain de Sel informera les familles de la situation dès qu'il le jugera nécessaire.